



14ème législature

Question N° : 102748	De M. Michel Vergnier (Socialiste, écologiste et républicain - Creuse)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >assurance maladie maternité : prestations	Tête d'analyse >prise en charge	Analyse > pessaires. perspectives.
Question publiée au JO le : 21/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le non-remboursement par la Sécurité sociale des pessaires. Ces anneaux en caoutchouc et silicone servent à traiter sans intervention les descentes d'organes. Fabriqués pour 6 à 7 euros HT, ils sont revendus 60 euros en pharmacie et non remboursés. Ce problème de santé publique est très important dans les départements à population âgée. Le pessaire est même une indication médicale pour des personnes déjà opérées et qui ont malheureusement récidivé. Sachant qu'une chirurgie du prolapsus coûte en moyenne 2 mille à 3 mille euros, il est primordial que le pessaire soit pris en charge à une hauteur à déterminer (65 % voire plus) par la Sécurité sociale pour ne plus l'être intégralement par les patientes. Il lui demande de bien vouloir étudier cette question et la solution proposée, bénéfique pour tous, tant au niveau médical que financier.